



Report de la séance d'installation de Thierry Malandain à l'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts a pris connaissance de la dégradation de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des mesures annoncées par le Gouvernement à l'issue du Conseil de défense sanitaire qui s'est tenu ce lundi 6 décembre 2021.

En accord avec Thierry Malandain, l'Académie a décidé de reporter sa séance solennelle d'installation dans la section de chorégraphie qui devait se tenir sous la Coupole du Palais de l'Institut de France le mercredi 15 décembre prochain.

Les circonstances ne permettent en effet pas que cette séance puisse se dérouler avec la solennité mais aussi la convivialité qu'elle nécessite.

Les membres de l'Académie des beaux-arts pouvant par ailleurs participer à ses activités et contribuer à ses travaux dès la publication du décret présidentiel approuvant leur élection et ce sans attendre leur séance d'installation sous la Coupole, la tenue de cette dernière ne revêt pas un caractère d'urgence.

Si la situation le permet à cette date, cette séance se tiendra dans des conditions normales **le mercredi 6 avril 2022 à 15 heures 30.**

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Composée de 63 membres, 16 membres associés étrangers et 63 correspondants, elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.